

École doctorale 31
« Pratiques et théories du sens »

Université Paris 8

Réunion de rentrée – 24 janvier 2023

Année universitaire 2022-2023

Les doctorant.e.s et l'institution universitaire

Tout.e doctorant.e est rattaché.e à :

- Une université : **Université Paris 8**
 - cadre général
 - diplôme

- Une école doctorale : **ED 31 - Pratiques et théories du sens**
 - admission, réinscriptions, suivi scientifique et soutenances (direction de l'ED)
 - questions administratives et pratiques, de l'inscription à la soutenance, aides financières, information
 - cursus de formation à la recherche (séminaires, ateliers, journées d'étude...)

- Une unité de recherche (UR) ou « labo »
 - encadrement scientifique (direction de la thèse, séminaires spécialisés, doctoriales...)

L'École doctorale 31 « Pratiques et théories du sens »

<https://sens.univ-paris8.fr>

- ✓ **L'ED 31** = la plus importante ED de l'Université Paris 8 (nombre des doctorants, nombre d'unités de recherche et des thèses soutenues)
- ✓ **Formations doctorales**
 - études de genre (associées à de nombreuses sous-disciplines)
 - histoire (des mondes antiques à l'époque contemporaine)
 - langues : études anglophones, arabophones, germanophones, hispanophones, italoophones, lusophones (civilisation/histoire, linguistique, littérature, langue de spécialité, médias)
 - littérature et création littéraire (recherche-crédation)
 - philosophie
 - psychanalyse
 - sciences de l'éducation
 - science politique
- ✓ **Approche critique des disciplines** = point de rassemblement entre toutes les formations, d'où le nom de l'ED « Pratiques et théories du sens »

L'administration de l'ED

Direction

Brigitte Félix

(Professeure, études anglophones/littérature des Etats-Unis)

Direction-adjointe

Stéphane Bonnéry

(Professeur, sciences de l'éducation)

Bureau A3-337 (Maison de la Recherche)

Réception sur rendez-vous (à prendre auprès de la responsable administrative)

Responsable administrative

Nina Actis Grosso

Bureau A3-331(Maison de la Recherche)

Courriel : [sens@univ-paris8.fr]

Responsable financière

Aimée Thomas

Bureau A3-323 (Maison de la Recherche)

Courriel : [ed.sens@univ-paris8.fr]

La **direction de l'ED** est secondée par une instance opérationnelle, le **bureau de l'ED**, qui traite les affaires courantes (réunions mensuelles, 11 membres représentant les disciplines de l'ED).

Le **conseil de l'ED** (24 membres, tous les labos de l'ED, représentant.es élus des doctorant.es, personnels administratifs, personnalités extérieures). La direction de l'ED le convoque et présente aux membres du conseil les grandes orientations prises par l'ED, toutes les décisions du bureau et de la direction.

Les missions de l'ED

- **Institutionnelle:** veille à la bonne application des textes régissant la formation doctorale (par ex. la tenue des comités de suivi) et la délivrance du diplôme de doctorat (validation des jurys, autorisation de soutenance)
- **Pédagogique:** met en place un programme de formation (JE, JDD, journées méthodologiques, formation à l'anglais scientifique...)
- **Administrative et scientifique:**
 - **inscrit, accueille et accompagne les doctorant.e.s** jusqu'à la soutenance, en s'assurant du bon déroulement de leurs études doctorales (examine les dossiers d'inscription et de réinscription, étudie les demandes de césure, d'inscriptions dérogatoires, etc.)
 - cf. charte du doctorat et convention
 - **renseigne et accompagne les directrices et directeurs de recherche** dans leurs démarches tout au long du cursus doctoral, de l'inscription à la soutenance
- **Financière:** donne des financements - contrats doctoraux (P8 et UPL), aides individuelles à la recherche (68% du budget de l'ED), prise en charge de la reprographie de la thèse, aides à la publication
- Last but not least : l'ED, par l'intermédiaire de sa direction, est aussi une **instance de médiation** en cas de problème ou de conflit

Durée de la thèse

La charte du doctorat et la convention de formation que vous signez lors de votre admission en première année récapitulent vos droits et engagements

- Durée officielle d'une thèse de doctorat: **3 ans**.
- Durée **maximale**:
 - contrat doctoral: 3 ans + 2 dérogations = 5 ans
 - hors contrat doctoral : 6 ans + 2 dérogations = 8 ans
- Possibilité de faire une thèse en co-direction (voir avec votre directeur ou directrice) ou en co-tutelle avec une université étrangère --> les procédures pour ces deux types de double encadrement de la thèses sont prises en charge par les directeurs de thèse et l'ED
- Possibilité de prendre une césure une fois dans le cursus (12 mois maximum), au plus tard pour la 4e (pour les contrats doctoraux) ou la 5e année (pour les autres doctorants)
- En cas de non réinscription pour une année universitaire, la thèse est considérée comme abandonnée.
- A la fin de chaque année universitaire, votre **unité de recherche** organise votre passage devant un **comité de suivi** obligatoire pour la réinscription

Toutes les demandes de dérogation et de césure sont soumises à l'approbation des directeurs et directrice de thèse et à celle de la direction de l'ED.

Les formations proposées par l'ED

- Séminaire de l'ED: méthodologie de la recherche
- Journée d'études "Devenir chercheur.e" (SCUIO)
- Journée des doctorant.es (JDD)
- Ateliers de pratique de l'anglais scientifique
- Formations à la B.U
- Formation à l'éthique de la recherche)

→ À recenser dans le **portfolio** qui vous accompagne pendant tout votre cursus et qui doit être **soumis à chaque réinscription**

Quand faut-il s'adresser à l'ED?

Personne à contacter en premier lieu dans tous les cas :
la responsable administrative de l'ED, **Mme Actis Grosso** (sens@univ-paris8.fr)

- Inscriptions et réinscriptions – tout problème administratif lié à ces démarches ainsi qu'au paiement des frais d'inscription, de la CVEC, etc.
 - ✓ **Ne laissez pas passer les dates**– Toute inscription non faite pendant un an (sauf césure officiellement déclarée et accordée) équivaut à un abandon de la thèse
 - ✓ Consultez votre adresse @paris8
 - ✓ **Répondez** aux mails des responsables administratives dans des délais raisonnables
- Aides financières de l'ED et demandes d'exonération des frais d'inscription: **à voir avec la responsable financière de l'ED**
- Logistique de la soutenance (bureau des theses)

En cas de difficultés très personnelles, ou de problèmes liés à la direction de votre thèse, vous pouvez contacter la **direction de l'ED**, qui est une instance de **mediation**, et solliciter un rendez-vous.

Aides financières de l'ED – soutien aux activités de recherche

Personne à contacter pour monter un dossier:
la responsable financière de l'ED, **Mme Thomas** (ed.sens@univ-paris8.fr)

Guide du financement
(site de l'ED, onglet "Financements")

Ces aides sont attribuées pour les activités suivantes

- Communication (colloque...), étude de terrain, déplacement en bibliothèque, en France et à l'étranger (Prise en charge des frais d'hôtel, de transport, d'inscription à un colloque)
- Organisation d'événement scientifique (journée d'étude, colloque)
- Recherche-crédation : achat de matériel, location d'espaces
- Achat de matériel ou logiciel informatique
- Publication

- Sur le financement accordé par l'ED, 25% sont reversés à l'ED par votre laboratoire (qui contribue aussi au financement de vos missions par ce biais)

- Plafond selon le type de demande - il est possible de déposer plusieurs demandes dans une année

- **Toutes les demandes sont soumises à l'approbation du bureau de l'ED (les dates sont sur le site)**
- **L'examen des dossiers en retard ou incomplets est systématiquement reporté: prévoyez vos demandes à l'avance afin de respecter les délais de dépôt indiqués**

Sources de financement des thèses

- **Contrat doctoral (3 ans)**

Sur appel à candidature, avant la 1ère inscription en thèse ou avant la fin de la 1ère année d'inscription. Nombre limité de contrats (Paris 8, Université Paris Lumière, Labex, CIFRE...)

Activités complémentaires possibles dans le cadre d'un contrat doctoral: mission d'enseignement (64 heures de cours /an); diffusion de l'information scientifique et valorisation des résultats de la recherche; expertise

- **Bourses et aides financières autres**

Mails info réguliers envoyés par la responsable administrative (offres de bourses, de contrats, émanant d'institutions, d'organismes divers, du Ministère, etc.)

Sources de financement autres (auto-financement)

- **Attaché.e Temporaire d'Enseignement (ATER)**
 - 1 an, renouvelable 1 fois (2 ans), en fin de thèse
 - Campagnes de candidature : voir appels à candidature sur les sites des universités
- **Lecteur.rice ou Maître.sse de langue étrangère**
 - pour les étrangèr.e.s ou bi-nationaux : il faut que ce soit votre *langue maternelle*
 - Lecteur/lectrice : 300h/an
 - Maître.sse de langue : 288h/an
- **Vacataires :**
 - charge horaire modulable limitée à 96h/an
 - heures payées en general à la fin du semestre

Acc&ss Paris- Nord

→ pour les doctorant.e.s étrangèr.e.s

- aide dans les démarches administratives
- aide dans la recherche d'un logement
- informations
- sorties culturelles
- cours de français

Contact :

access-parisnord@ciup.fr

!!Consultez le site de l'ED, onglet « Doctorants »!!

Droits des doctorant.es

Confédération de jeunes chercheur.es:

<https://cjc.jeunes-chercheurs.org/>

Informations légales :

- Service-public.fr
- site Legifrance (arrêtés)
- site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

La direction et toute l'équipe
des responsables administratives de l'ED31
vous souhaitent une bonne année universitaire